

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**

**ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE**

**COMMUNE  
DE  
RENDEUX**

# **RAPPORT**

Accompagnant le budget de l'exercice 2018 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

## ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE  
DE  
RENDEUX

\*\*\*\*\*

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2017 ainsi que les perspectives pour 2018

**1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2018.**

Le budget relatif à l'exercice 2018 arrêté par le Collège communal en séance du 08.12.2017 se présente comme suit :

## 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.798.212,64	288.130,00
Dépenses exercice proprement dit	4.756.441,56	1.019.058,00
Boni / Mali exercice proprement dit	41.771,08	-730.928,00
Recettes exercices antérieurs	2.845.864,57	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00	201.465,53
Boni / Mali exercices antérieurs	2.845.864,57	-201.465,53
Prélèvements en recettes	0,00	1.040.593,53
Prélèvements en dépenses	500.000,00	108.200,00
Recettes globales	7.644.077,21	1.328.723,53
Dépenses globales	5.256.441,56	1.328.723,53
Boni / Mali global	2.387.635,65	0,00

**2. RAPPORT accompagnant le budget 2018 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)****F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.**

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a informés que sur base de la convention belgo-luxembourgeoise en matière de résidents belges exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Rendeux devrait bénéficier d'un montant de 18.429,49 € pour 2018.

## **F.02 :029 : FONDS**

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

### **• La dotation générale au fonds des communes**

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2017 s'élève à 1.106.883,76€, soit une augmentation de 13.079,76€ par rapport à la prévision budgétaire (1.093.804€).

Par rapport à la prévision budgétaire 2017, la dotation définitive octroyée varie compte tenu des éléments suivants :

- Le taux d'inflation pour les années 2016 et 2017 ont été revus à la hausse, ce qui entraîne une augmentation de la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Région wallonne par rapport à l'estimation initiale ;
- Une donnée statistique qui intervient dans le calcul de la dotation « péréquation fiscale » a été actualisée afin de respecter les dispositions prévues aux articles L1332-11 à L1332-19 du CDLD. La prévision budgétaire a été calculée sur base du produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2014 alors que la dotation réelle a été calculée sur le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2015 ;
- La réduction décidée du Fonds des communes 2016 n'a pas été reconduite en 2017.

Pour l'année 2018, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier du 24 juillet 2017 en provenance du SPW, soit 1.149.623,85€. Par rapport au montant définitif octroyé en 2017, cela représente une augmentation de 42.740,09€, soit 3,86%.

Ces prévisions ont été estimées sur base des éléments suivants :

- Le mécanisme d'indexation annuelle du fonds prévu à l'article L1332-5 du CDLD, à savoir le taux d'inflation annuelle majoré de 1%, est maintenu. Le Taux d'inflation retenu est celui communiqué par le Bureau fédéral du Plan dans ses perspectives économiques du mois de juin ;
- Les statistiques qui seront utilisées pour le calcul de la répartition du fonds en 2018 ont toutes été actualisées à l'exception de la statistique concernant le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2016. En la matière, les prévisions budgétaires reposent dès lors sur la dernière donnée disponible à savoir celle relative à l'exercice d'imposition 2015.

Pour l'année 2018, la commune doit inscrire à l'article 02510/466-09 « compensation de la forfaitisation des réductions du Pr. I. », conformément à la circulaire budgétaire, le montant communiqué par courrier du 24 juillet 2017 en provenance du SPW, soit 0,00€.

- Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.

Pour l'année 2017, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€.

Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2018.

- Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.

Pour 2018, le SPW, par courrier du 24 juillet 2017, recommande d'inscrire une prévision de 0€, ce qui représente un manque à gagner de 19.021,42€ par rapport à la compensation définitive octroyée en 2015.

Cette compensation tient compte des statistiques relatives à l'exercice d'imposition 2015 et de la méthode de calcul appliquée depuis l'exercice 2015.

Cette compensation est censée prendre en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

#### Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.036.553,93€
2014	1.053.554,56€
2015	1.081.357,40€
2016	1.100.310,01€
2017	1.106.883,76€
2018 (montant présumé)	1.149.623,85€

Par rapport à l'exercice 2017, ces recettes de fonds connaissent un accroissement de 3,86%.

#### **F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES**

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le montant à inscrire au budget 2018 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (594.591,50€) nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances en date du 27 octobre 2017.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2017 communiqué par le SPF Finances en date du 09 octobre 2017, soit 828.782,00€.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2010

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€
2013	2.146.100,48€	804.327,67€	518.923,59€	35.457,58€	787.391,64€
2014	2.185.369,00€	694.985,90€	549.681,88€	33.449,73€	907.251,49€
2015	2.114.738,76€	767.635,70€	399.286,49€	35.295,88€	912.520,69€
2016	2.476.096,14€	805.241,26€	654.603,90€	33.502,38€	982.748,60€
2017 (présumé)	2.167.483,04€	816.334,80€	589.538,70€	37.004,12€	724.605,42€ (au 14.11)
2018 (présumé)	2.377.561,87€	828.782,00€	594.591,50€	30.000,00€	924.188,37€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2017, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 210.078,83€, soit 9,69%.

### **F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE**

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune ([www.rendeux.be](http://www.rendeux.be)) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mails d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2017 modifié (810.368,59 €) on constate pour l'année 2018 une augmentation de l'ordre de 68.245,51 €, soit 8,42%.

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 26 octobre 2015 qui réduit le taux de base de la cotisation de pension du personnel nommé à titre définitif des administrations communales et provinciales, le taux applicable en matière de pension pour le personnel nommé de la commune pour l'année 2017 est ramené à 38% au lieu des 41,5% initialement prévus.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2017 modifié (240.463,85 €), on constate pour l'année 2018, une stabilisation.

Cette diminution importante s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- Au niveau des frais de formation professionnelle du personnel communal, on constate une augmentation de 2.000€ par rapport à l'année 2017 qui s'explique par le fait que le personnel doit se former aux nouvelles législation notamment en matière de la planification d'urgence, du CodT et participer aux recyclages en matière EPI et secourisme.
- Au niveau des frais d'organisation des examens de recrutement, on relève une diminution de 4.200€ par rapport à l'année 2017 durant laquelle la commune a procédé à la nomination de 5 personnes. Pour 2018, seuls 2 engagements sont prévus.

Cette diminution est par ailleurs liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2017.

Statistiques population/état civil – année 2017 :

Naissances	22
Mariages	7
Divorces	6
Décès	25
Reconnaissances	16
Permis de conduire	105
Permis provisoires	28
Permis internationaux	5
Entrées	219
Sorties	248

#### **F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE**

Au cours de sa séance du 24 novembre 2015, le conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux *travaux d'aménagement de l'Espace Schérés – Phase III : Aménagement des abords* au montant estimatif de 437.595,59€ TVAC, dont 339.569,74€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise MATHIEU SA. Ils débiteront début 2018, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Au cours de sa séance du 30 septembre 2016, le Collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement des deux salles annexes à l'Espace Schérés à Rendeux-Haut*.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte Olivier Simon de Marche-en-Famenne au taux d'honoraires de 7,5%.

*L'adjudication des travaux d'aménagement des deux salles* est prévue dans le courant de l'année 2018. Un crédit budgétaire de 200.000€ est prévu à cette fin.

Au cours de sa séance du 25 août 2016, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement des *abords de la maison communale* au montant estimatif de 62.363,82€ TVAC, dont 25.000€ de subsides octroyés par la Province de Luxembourg, par arrêté du Collège provincial du 10 novembre 2016, dans le cadre du Fonds d'impulsion provincial à destination des communes.

L'ouverture des offres a eu lieu le 08 novembre 2016.

Par délibération du 02 décembre 2016, le collège communal a attribué le marché à la SPRL Palange de Ferrières au montant de 66.631,23€ TVAC, soit 4.267,41€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet. Les travaux ont débuté le 24/08/2017 et se poursuivent avec les dernières plantations

Au cours de l'année 2016, la commune a décidé de procéder à la *construction d'une annexe à la maison de village de Devantave*.

Les travaux ont été répartis comme suit :

- Maçonnerie et carrelage réalisés par les ouvriers communaux :
- Charpente, couverture de la plate-forme et bardage de l'annexe réalisés par la firme Jules Servais de Devantave au montant de 11.092,07€ TVAC.

Les travaux sont à présent terminés

Au cours de sa séance du 12 mai 2017, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation de la chapelle Saint-Martin de Waharday*.

Par délibération du 07 juillet 2017, le collège communal a attribué le marché à Mr Ducène Jean-Sébastien au taux d'honoraires de 10%

Les travaux débiteront en 2018.

Au cours de sa séance du 21 juin 2017, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *mission de consultance relative à l'analyse des risques et des contrats d'assurances ainsi qu'au renouvellement du portefeuille d'assurances de la commune et du CPAS de Rendeux*.

Par délibération du 08 septembre 2017, le collège communal a attribué le marché à la société CI Assurances au montant de 2.066,00 €

Le marché de renouvellement du portefeuille d'assurances a été attribué comme suit :

- \* Lot 1 (Assurances Dommages Matériels): BELFIUS, Avenue Galilée, 5 à 1210 BRUXELLES
- \* Lot 2 (Assurance Responsabilité Civile): ETHIAS, rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE
- \* Lot 3 (Accidents de personnes): ETHIAS, rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE
- \* Lot 4 (Assurances Automobiles): BELFIUS, Avenue Galilée, 5 à 1210 BRUXELLES

Au cours de sa séance du 01 août 2017, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *acquisition de matériel de propreté*.

Par délibération du 24 août 2017, le collège communal a attribué le marché à la société Poncelet signalisation au montant de 236,46 €/pce.

Les poubelles ont été livrées et seront prochainement installées.

Cette acquisition est subventionnée à concurrence de 60% avec un plafond maximum de 10.000€.

Au cours de sa séance du 24 août 2017, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *fourniture et l'installation d'une citerne et d'une pompe à mazout privative*.

Par délibération du 26 septembre 2017, le collège communal a attribué le marché à la société IMDP SPRL de Comblain au montant de 19.338,22 €

Le matériel est installé

Au cours de sa séance du 24 août 2017, le conseil communal a décidé d'approuver l'*adhésion de la commune à la centrale de marchés du Département des Technologies, de l'information et de la communication du Service Public de Wallonie*.

Les travaux de rénovation de la salle du village de Chéoux :

- réfection de la toiture, au montant de 9.922 € tva (Havelange Dimitri) sont terminés
- construction d'un appentis derrière la salle : sera réalisé par le service travaux en 2018

Au cours de l'année 2018, la commune envisage :

- d'acquérir un terrain situé en zone bleue au plan de secteur, à Rendoux-Haut (10.000€) de manière à rendre possible une liaison entre l'école et l'espace Schérés
- De lancer un marché de géolocalisation des véhicules communaux
- De lancer un marché d'archivage des documents communaux
- De lancer un marché pour la climatisation de la commune
- De lancer un marché pour l'acquisition d'un défibrillateur extérieur (projet subventionné par la Province)
- De réaliser des travaux d'aménagement à la salle d'Hodister
- De réaliser des travaux de rénovation à la passerelle de Ronzon

### **F.35-36 : 369 POMPIERS.**

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises et la Province de Luxembourg, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€
2012	139.894,46€
2013	139.499,13€
2014	140.337,28€
2015	139.499,12€
2016	141.855,30€
2017	144.692,41€

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique a eu le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Sur base des informations transmises par le Gouverneur, le montant de notre contribution devrait s'élever pour l'année 2018 à 150.480,10€, soit une indexation de 3,99% par rapport à la contribution 2017.

### **F.3 : 399 JUSTICE-POLICE**

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros



2005	119.259,26 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	127.568,77 euros
2012	130.109,12 euros
2013	139.178,11 euros
2014	141.265,78 euros
2015	141.257,50 euros
2016	147.589,25 euros
2017	156.411,49 euros

Dans le cadre du budget 2018, sur base d'informations en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 167.321,65€, soit une augmentation de 6,97%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

En matière de *sécurité routière* :

Au cours de l'année 2017, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la Province du Luxembourg, à l'acquisition de 2 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité sur les routes communales. Ces radars préventifs ont été installés à l'entrée de Chéoux en venant de Nohaipré et à l'entrée de Marcouray, en venant de Cielle.

La commune avait obtenu une subvention destinée à acquérir du mobilier urbain et/ou des éléments de sécurité.

Pour 2018, il est prévu d'acquérir plusieurs radars préventifs fixes supplémentaires.

En concertation avec la Direction des routes régionales à Arlon, les travaux suivants sont programmés en 2018, sur les routes *régionales* qui traversent la commune :

- aménagements de sécurisation du carrefour des 4 Bras de Gênes : bande axiale rouge, grand panneau bleu de signalisation en provenance de La Roche vers Marche qui comportera deux grands flashes jaunes clignotants pour indiquer l'imminence du carrefour, bandes sonores de part et d'autre du carrefour, sur la grande route. Ces travaux seront pris en charge financièrement par la Région wallonne.
- pose de balises interdisant le stationnement des véhicules à proximité du carrefour de Marcourt sur la RN888. Ce dispositif permettra de sécuriser les véhicules qui, venant de Marcourt, « montent » sur la RN888 (La Roche – Hotton). Ces travaux seront réalisés par la Commune (pose de balises).

Concernant les routes *communales*, les travaux d'amélioration du tronçon Rendeux-Haut à Chéoux sont achevés. Un marquage et une signalisation adéquate à hauteur du carrefour dit « Inzéri » ont été installés.

#### **F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D’EAU**

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l’année 2017, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- le débouchage de tuyaux et l’entretien systématique des avaloirs.
- interventions ponctuelles dans les logements sociaux à Marcourt et à Rendeux-Haut.
- l’entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- Le sablage et le déneigement des voiries communales en période hivernale.
- l’appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, l’opération « Télévie », le festival baroque, journée de la sécurité à l’école, aide ponctuelle pour l’installation d’expositions à Bardonwez...)
- la distribution du bulletin communal.
- l’entretien des plaines de jeux de la commune.
- l’entretien des circuits VTT de la commune.
- le ramassage des encombrants.
- la reconstruction de la chapelle de Hamoul et l’aménagement de deux parkings
- la réalisation d’une annexe à la salle de Devantave ainsi que l’aménagement intérieur
- le débroussaillage des accotements.
- la vérification de la signalisation le long des voiries communales.
- l’entretien des filets d’eau de la commune.
- la tonte du terrain de football B.
- le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- l’entretien du parking communal à proximité de l’Espace Moureau à Marcourt.
- la distribution des sacs poubelle durant 2 journées en janvier.
- la participation à l’opération « Rivières propres ».
- le ramassage des déchets le long des voiries communales par un agent exclusivement dédié à cette tâche.
- la préparation de vasques et bacs à fleurs entreposés sur le territoire de la commune.
- l’arrosage de l’ensemble des fleurs.
- L’entretien des parterres de fleurs et la tonte des espaces publics dans les villages de la commune.

Au cours de sa séance du 28 septembre 2016, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d’investissement communal 2013-2016, le cahier spécial des charges relatif aux *travaux d’aménagement de la rue du Vieux Moulin à Marcourt* au montant estimatif de 90.723,38€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW.

Au cours de sa séance du 23 décembre 2016, le collège communal a approuvé l’attribution du marché à la société Albert PALANGE au montant de 105.621,24 €

Les travaux ont débutés le 27/03/2017

La réception provisoire a eu lieu le 29/06/2017.

Le montant définitif à charge de la commune s’élève à 107.735,95 €

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d’investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux *travaux de réfection de voirie et d’égouttage de la rue de l’Ourthe à Rendeux-Bas* au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d’égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d’attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que l’estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.

Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie.

La réception provisoire a eu lieu le 21/03/2017

Au cours de sa séance du 15 octobre 2015, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de *réfection de la voirie « Rue Pays de Liège à Chéoux »* au montant estimatif de 295.000€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW.

Par délibération du 26 août 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 211.225,04€ TVAC, soit 83.774,96€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Les travaux ont débuté le 15.09.2017 et sont terminés depuis le 30.10.2017.

Au cours de sa séance du 25 août 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'*entretien extraordinaire* de la voirie en 2016 au montant estimatif de 168.962,22€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal.

Les voiries concernées par la réfection sont les suivantes :

- Rue Belle-Vue et Rue du Wy à Magoster.
- Rue Saint Fiacre à Warisy
- Rue Ernifontaine , Rue Le Donneux et Sainte-Barbe à Marcouray.
- Rue du Petit Bois à Rendeux-Haut.
- Rue La Maladrie à Rendeux-Bas.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 178.494,95€ TVAC, soit 9.532,73€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet et le montant définitif s'élève à 201.870,49 € tvac

Les travaux ont débuté le 06.03.2017

La réception provisoire a eu lieu le 21 novembre 2017.

Au cours de sa séance du 10 février 2017, le collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un *coordinateur sécurité-santé pour les travaux de pose d'égouttage et réfection de voirie à la rue St Jean à Rendeux-Haut*

Par délibération du 22 mars 2017, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à la société SIXCO pour un montant d'honoraires de 0,19%

Le montant estimé des travaux s'élève à 318.048,50€ TVAC, dont 155.366€ de subsides attendus en provenance du SPW.

Les travaux débiteront en 2018.

Au cours de sa séance du 24 août 2017, le conseil communal a décidé *d'adhérer à la centrale de marchés de la Province relative au marquage au sol et au nettoyage des panneaux de signalisation.*

Concernant la *réalisation de voies lentes (itinéraires cyclables)* :

- Au cours de sa séance du 24 octobre 2017, le collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'une piste cyclo-pédestre entre le village de Jupille et la liaison La Roche-en-Ardenne – Cielle existante*. Un crédit de 30.000€ était prévu à cet effet au budget extraordinaire 2017. Les travaux devraient débiter en 2019. Rappelons que les subsides sont acquis pour un montant de 369.240 euros.
- Une promesse de subside d'un montant de 100.000 euros a été obtenue pour la *réalisation d'un nouveau tronçon cyclable qui permettra de rejoindre le passage du Ravel à Ronzon sur la RN833 (un peu avant la police en venant de La Roche), au cœur de Rendeux Haut, c'est-à-dire en passant derrière la Police, l'Ecole communale, le parc à conteneurs et rejoignant le futur parking en bas*

de l'Espace Schérés. Pour 2018, un montant de 20.000 euros est réservé pour la désignation d'un auteur de projet.

- *La passerelle enjambant l'Ourthe à Ronzon nécessite des travaux d'assainissement/rénovation.* En effet, la structure basse de la passerelle est attaquée par un champignon. Une expertise technique a été menée et des recommandations à suivre ont été formulées. Sur base de ce rapport d'expertise, une demande de devis a été sollicitée pour assainir les zones touchées. Nous attendons ce devis. Au budget 2018, nous prévoyons un montant de 90.000 euros pour les travaux et un montant de 9.000 euros pour l'auteur de projet.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2017, la commune a procédé au *remplacement d'un camion* au montant de 138.206,20€ TVAC, le véhicule est toujours attendu. Un crédit est prévu pour l'acquisition d'un véhicule pour les espaces verts : 35.000 € tvac.

Pour 2018, il est prévu de procéder à *l'acquisition d'une faucheuse* (60.000€ tvac), d'un véhicule d'occasion pour le service travaux (10.000 € tvac) et d'une remorque type SARIS (1.500 € tvac)

*L'engagement d'étudiants* durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2018.

## **F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME**

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2750 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

*Trois agents communaux de propreté*, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « *un dimanche à vélo* » a été organisée le dimanche 17 septembre 2017.

Suite à la réforme des Maisons du Tourisme approuvée par le Gouvernement wallon au cours du dernier trimestre 2016, *la commune a rejoint un nouvelle Maison du Tourisme qui regroupe les communes d'Erezée, Manhay, Rendeux, La Roche-en-Ardenne et Houffalize : Cœur de l'Ardenne au Fil de l'Ourthe et de l'Aisne*

La commune *soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe, le Cercle Nature Culture Tourisme, le CEC, le CIRAC, le Miroir Vagabond, le Gal Pays de l'Ourthe, l'asbl Lire au Fil de l'Ourthe.*

Depuis l'année 2016, un subside global de 3300€ est alloué au *R.S.I de Marcourt-Beffe* (soit 1,25€ indexé par habitant). Ce subside sera maintenu en 2018.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2018, une somme de 12.500€ est prévue à cet effet.

En application de l'arrêté royal du 09 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques, *la commune de Rendeux est reconnue depuis le 25 août 2015 comme centre touristique* par un arrêté du Ministre Fédéral de l'Emploi.

Pour 2018, il est prévu *d'acquérir du mobilier urbain* pour un montant de 1.500€ (abords de la maison communale).

Durant la période hivernale, les ouvriers du service travaux poursuivront la confection de *bancs touristiques*.

## **F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET**

Au cours de l'année 2017, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- ramassage des plastiques agricoles.
- empiérement de voiries forestières
- remise en état des points d'eau des agriculteurs.
- remise en état de voiries forestières.
- remise en état de plusieurs voiries agricoles.
- enlèvement par entreprise d'arbres tombés entre Marcourt et Jupille.

L'administration communale poursuit et intensifie son aide au monde agricole.

Le subside pour le *forage d'un puits* est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m<sup>2</sup> de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m<sup>2</sup>, 6€ pour les 100 premiers m<sup>3</sup> et 3€ par m<sup>3</sup> supplémentaire jusqu'à 200 m<sup>3</sup> maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2018 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

*La taille des haies en zone agricole* s'est poursuivie au cours de l'année 2017 et restera en vigueur pour 2018

*La herse étrille* acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Depuis 2016, la commune octroie une nouvelle aide pour le *chaulage des terrains agricoles*.

Chaque agriculteur domicilié sur la commune (à titre principal ou secondaire) dispose d'un droit de tirage (contre remise d'une facture de chaulage émise par un entrepreneur agricole ou facture d'achat de chaux) équivalant à 1/3 de la superficie totale de son exploitation (sur base de la déclaration PAC) par année.

Le montant de l'intervention communale est de 15€/ha.

A titre d'exemple, pour une exploitation de 90ha l'agriculteur dispose, par année, d'un droit de tirage de 450€, soit 15€ x 30 ha.

Cette aide est maintenue pour l'année 2018.

Les conditions de *location des terrains d'aisance* communaux arrêtées par le Conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 pour une période de 9 ans restent d'application :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de sa séance du 21.04.2017, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux *travaux forestiers* pour l'année 2017.

Le marché a été scindé en 33 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 89.183,17€ TVAC.

Les *ventes de bois* ont procuré (chablis compris) une recette de 611.722,86€, soit 64.411,82€ de plus que lors de la vente de bois de 2016 (547.311,04€).

Pour 2018, une estimation prudente de 300.000€ est prévue.

Au cours de sa séance du 18 avril 2016, le conseil communal a approuvé le nouveau parcellaire des forêts communales établi par le Département Nature et Forêts du SPW.

La forêt communale de Rendeux compte à l'heure actuelle 1722 hectares, composés de 52% de feuillus et 48% de résineux.

*Les locations immobilières de chasses* ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2017, la somme de 158.412,57€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2018.

Au cours de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communal a approuvé un avenant à l'article 32 du cahier spécial des charges relatif à la location des chasses sur le territoire de Rendeux, en supprimant la clause portant sur l'interdiction de nourrir artificiellement le grand gibier.

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de *rénovation des voiries agricoles*.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Par délibération du 26 juin 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 144.364,67€ TVAC (57.094,28€ de moins que l'estimation), dont 82.636,85€ de subsides en provenance du SPW.

Les travaux sont terminés depuis juin 2016.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 05 juillet 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 13 juillet 2016 au montant de 126.365,97€ TVAC, soit 17.998,70€ de moins que le montant de l'adjudication.

Pour 2018, une demande sera introduite auprès du pouvoir subsidiant

Au cours de sa séance du 28.03.2017, le conseil communal a décidé *d'acquérir au montant de 500€ les parcelles suivantes situées en zone forestière :*

- Patsart sis au lieu-dit « Racelles » section C numéro 1586 B7 d'une contenance de cinq ares dix centiares (5a 10ca) ;

- Bois sise aux mêmes lieux-dit et section numéro 1586 G3 d'une contenance de huit ares quatre-vingt centiares (8a 80ca)

Au cours de sa séance du 28.11.2017, le conseil communal a *décidé d'acquérir au montant de 3.300€ les parcelles suivantes situées en zone forestière :*

- 4<sup>ème</sup> division : Marcourt : section C numéros 1360K d'une contenance de 36 ares, 1360 C d'une contenance de 8 ares 40 centiares et 1360 D d'une contenance de 6 ares 30 centiares

Dans le cadre du budget 2018, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à *l'acquisition de nouvelles parcelles* jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements en plantation sur +/- 20 hectares sont prévus pour 2018 ainsi que des *travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.*

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des *dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.*

### **F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)**

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2017, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre à mai), des fruits sont distribués gratuitement.

Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

Un marché a été réalisé et attribué à la société GOSSIAUX Frères de Rendeux

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> primaire à raison d'une heure par semaine. En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de l'année 2017, la commune a procédé aux investissements suivants :

- déménagement du bureau de Direction

- Achat de stores pour le bureau de Direction
- Achat de vaisselle
- Achat de matériel sono
- Confection de nouveaux bancs
- .....

Durant l'année 2018, la commune envisage d'acheter un tableau numérique supplémentaire et du mobilier (tables +bancs) pour la classe maternelle de Madame Claudine.

Au cours de sa séance du 30 mai 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif travaux d'installation d'un *système de détection incendie* à l'école communale au montant estimatif de 84.167,57€ TVAC.

Par délibération du 02 septembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A Dalaidenne de Waha au montant de 88.867,60€ TVAC, soit 4.700,03€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet.

Le début des travaux a eu lieu le 10.02.2017

Ils ont été réceptionnés le 14.11.2017

Au cours de sa séance du 25 mai 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux *travaux de rénovation des sanitaires* de l'école communale.

Par délibération du 13 novembre 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignièrès au montant de 207.522,67€ TVAC, dont 197.229,55€ de subsides en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 13 juin 2016.

Ils ont été réceptionnés le 15.03.2017

Au cours de sa séance du 29 novembre 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux *travaux de remplacement de carrelages* à l'école communale de Rendeux au montant estimatif de 53.663,89€ TVAC.

L'adjudication et le début des travaux sont reportés

Au cours de sa séance du 11 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un *auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation* de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL ATRIUM Architectes de Habay au taux d'honoraires de 8,7%.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour les travaux d'assainissement énergétique* de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché de coordination sécurité-santé à la société GENITEC de Namur au taux d'honoraires de 0,25%.

Le cahier spécial des charges reprenant les priorités approuvées par le collège (installation de chauffage + isolation des vides ventilés + remplacement des menuiseries extérieures + ventilation) a été finalisé par l'auteur de projet.

Les travaux doivent être réalisés pour le 30/06/2018

Un crédit de 700.000€ (honoraires compris) est réservé dans le cadre du budget extraordinaire 2017 pour la réalisation des travaux.

Pour un rappel, un subside UREBA exceptionnel de 340.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.



Par délibération du 10 novembre 2017, le collège communal a décidé de lancer un marché d'achat et de pose de stationnements vélos à l'école communale

Montant estimatif : 13.000€TVAC

Cet achat est subventionné à concurrence de 75%

Le montant réservé pour la commune s'élève à 9.080 € (courrier du SPW du 18.07.2017)

### **F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE**

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

### **F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS**

#### **VIE ASSOCIATIVE**

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

Dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2017, on peut citer notamment :

- Aménagement d'une annexe à la salle de Devantave
- Fabrication et pose de bancs
- .....

Au cours de sa séance du 29 novembre 2016, le conseil communal a accepté la cession à titre gratuit de la salle « La Renaissance » de Ronzon.

Au cours de sa séance du 24 août 2017, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de pose d'un bardage en bois sur les façades de la salle de village de Ronzon.

Le montant estimé des travaux s'élève à 20.000€ TVAC

#### **SUR LE PLAN CULTUREL**

Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention d'un montant de 3.488,40€ lui a été octroyée en 2017 (1,25€ indexé par habitant).

Outre cette subvention, le CEC bénéficie de la mise à disposition gratuite du presbytère de Marcourt et de son jardin et de l'aide ponctuelle des services communaux pour l'entretien du presbytère et du jardin.

Ces subventions seront maintenues 2018 en application d'un contrat programme liant la commune à la MCFA (dont le CEC est l'antenne sur Rendeux) jusqu'en 2018.

Par délibération du conseil communal du 27 juin 2017, la commune de Rendeux a approuvé le nouveau contrat programme pour les exercices 2019 à 2023.

Une location sera dorénavant demandée au CEC de Marcourt

La Commune octroie, par ailleurs, chaque année un subside de fonctionnement à la MCFA de Marche-en-Famenne d'un montant de 0,70€ par habitant, soit 1795,50€ pour l'année 2017.

Cette intervention sera maintenue en 2018.

Depuis 2017, la commune de Rendeux en partenariat avec la MCFA organise un concert à l'Espace Schèrès

En 2018, il aura lieu le 12.01.2018 et s'intitule concert « Lalma »

Depuis 2016, afin de respecter le principe d'égalité entre les associations de la commune, un subside de fonctionnement d'un montant de 3.371,55€ a été alloué au CIRAC (1,25€ indexé par habitant).

Ce subside sera maintenu pour l'année 2018.

Une association (le Maillon), établie dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.

En partenariat avec la ligue des familles, le CPAS, le CIRAC et la commission santé, la commune a organisé, le 09 avril 2017, un évènement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée le 18 mars 2018.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

Un subside de 6.198€ lui a été alloué en 2016.

Le dossier Arts de la scène introduit au cabinet Gréoli en janvier dernier fait partie des projets retenus par la Ministre pour 5 ans.

Par délibération du 28 février 2017 le conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de 3.488,40€ pour l'année 2017.

Au cours de l'année 2017, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche et Erezée) du 13 au 15 octobre.

Pour l'année 2018, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival de Musique Baroque, à concurrence d'un montant de 2.500€.

Courant du mois d'octobre/novembre, la commune de Rendeux a organisé une exposition à l'Espace Schèrès visant à mettre en avant les artistes (peintres, sculpteurs...) de la commune.

Les frais d'organisation ont été intégralement pris en charge par la commune.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 17 septembre 2017. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec le syndicat d'initiative de Marcourt

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche.

Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par l'ASBL « Lire au fil de l'Ourthe », laquelle regroupe des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.

L'objectif principal de la nouvelle ASBL est de permettre à tout un chacun de disposer d'une documentation sur tous les thèmes développés au niveau de la vallée de l'Ourthe afin de s'approprier les connaissances liées au territoire de l'Ourthe moyenne et à la vie de ses habitants.

3 axes de travail ont été définis :

- Le premier axe vise à collecter, à conserver et à classer des documents anciens et contemporains relatifs à la région ou aux problématiques rencontrées dans le monde rural.
- Le deuxième axe réside dans la récolte de la mémoire collective historique et contemporaine de la vallée de l'Ourthe.
- Le dernier axe porte sur la diffusion et l'animation sous la forme de prêt de 12 expositions itinérantes.

Pour 2016 et 2017, l'ASBL « Lire au Fil de l'Ourthe » a bénéficié d'une allocation de 20.000 €/an de la Fédération Wallonie Bruxelles pour financer deux emplois mi-temps.

Pour 2018, l'ASBL espère bénéficier d'une aide plus conséquente, elle attend des nouvelles prochainement.

Une somme de 15.000€ a été allouée en 2017 par le Conseil communal et reste d'application pour l'année 2018 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020.

Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

Dans le courant de l'année 2015, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser ses projets.

Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire.

Un subside annuel de 5.000€ est alloué au GAL.

Par délibération du 24 octobre 2017, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside complémentaire au GAL dans le cadre du projet Rénov Energie, le montant annuel pour l'exercice 2018 a été fixé à 1.036€. Le projet devra être évalué fin d'année avant d'envisager sa reconduction.

Dans le cadre du budget 2017 :

#### Local Patro

Le Service travaux de la commune, en collaboration avec le CPAS, aménage un nouveau local pour le Patro dans les anciens garages ROISEUX

Les travaux se poursuivront en 2018

### SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 19 septembre 2017 à Bruxelles.

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2017.

Au cours de sa séance du 25 janvier 2017, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside de 250€ à la P'tite école pour l'organisation du jogging du 05.03.2017

Au cours de sa séance du 24 octobre mars 2017, le conseil communal a décidé d'allouer un subside exceptionnel de 2.665 € à l'Entente Ourthoise et de 1300 € au Rapid Club de Devantave pour l'acquisition de nouvelles tenues – exercice 2018  
Soit 65€/tenue

Par ailleurs, la commune a procédé aux acquisitions et entretiens suivants :

- la tonte du terrain de football B.
- la vérification et la remise en ordre des balises et chemins dans le cadre des promenades VTT.
- La réalisation de deux aubettes par le service travaux (terrain B)
- Réalisation d'une annexe à la salle de Devantave
- .....

Par délibération du 28.11.2017, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé d'élaborer un projet de construction d'un terrain multisports sur la commune (10.000 €)

Dans le cadre du budget 2018, la commune envisage d'aménager une aire de pumptrack (30.000€)

La commune a également prévue d'acquérir les parcelles attenantes au terrain de foot A afin d'y aménager un nouveau terrain. Des crédits sont également prévus pour désigner un auteur de projet

### ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris.

Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg (montant de 1500€).

La commune de Rendeux a également bénéficié d'un chèque de 750€ dans le cadre du projet « Wallonie en fleurs »

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe, de la Lesse et Idelux.

Depuis plusieurs années déjà, la commune de Rendeux a adhéré au Plan Maya en s'engageant à maintenir et à développer des espaces propices à la vie des abeilles

La commune s'est engagée dans l'objectif zéro phyto et est aidée dans ses actions par le pôle de gestion différenciée.

La commune participe également à la campagne de fauchage tardif

### **F.79 : 799 : CULTES**

Au cours de l'année 2017, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- Placement d'une citerne à gaz à l'église de Marcourt
- Dépannage du chauffage de l'église de Chéoux
- Remise en ordre de l'installation campanaire à l'église de Gênes
- Nettoyage des clochers des églises de Chéoux, Rendeux-Haut et Rendeux-Bas
- Remplacement du compteur d'eau à l'église de Chéoux
- Fourniture et pose d'une cuisine équipée au presbytère de Jupille
- Fourniture et pose d'un abri de jardin au presbytère de Jupille
- ....

Au cours de sa séance du 12.05.2017, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation de la chapelle Saint-Martin de Waharday

Par délibération du 07 juillet, le collège communal a attribué le marché à Jean-Sébastien DUCENE pour un pourcentage d'honoraires de 10%

Au cours de sa séance du 11.08.2017, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du presbytère de Jupille

Par délibération du 26.09.2017, le collège communal a attribué :

- Le lot 1 – électricité à la société LAMELEC pour un montant de 10.557,58 € tvac
- Le lot 2 – chauffage à Mr BRASSEUR pour un montant de 18.020 € tvac

Les travaux sont en cours

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Hamoul a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Au cours de sa séance du 15 mars 2016, le collège communal a attribué le marché d'auteur de projet à l'architecte DUCENE de Chéoux au montant de 3.000€ TVAC.

Le montant estimatif des travaux établi par ce dernier s'élevait à 21.936,63€ TVAC.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), ont été réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux. Il reste un poste menuiserie à réaliser

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2018 transmis par ces dernières (36.426,87€) laissent apparaître une diminution de 7.651,56€ par rapport à la subvention de 2017 qui pour rappel s'élevait à 44.078,43€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

En 2018, la commune continuera à octroyer un subside annuel à l'asbl Musée en Piconrue (400 euros) au titre de rétribution pour ses missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

### **F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE**

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00€
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 415.000,00€
- 2016 : 425.000,00€
- 2017 : 453.000,00€ + 70.000 en MB
- 2018 : 453.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La nouvelle cuisine du CPAS est opérationnelle depuis le 23 mai 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, cet emprunt sera prochainement racheté par le CPAS

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune.

L'augmentation de la dotation prévue en 2017 est de 28.000 €. Cette augmentation s'explique notamment par les raisons suivantes :

- La diminution progressive des bonis les dernières années et l'utilisation du prélèvement sur le fonds de réserve pour des montants de plus en plus importants au fil des années ;
- La réforme des grades légaux qui a engendré une augmentation des dépenses sans modification des recettes ;
- Les évolutions de carrière ainsi que les indexations dans les coûts du personnel ;
- L'engagement d'un mi-temps maribel pour lequel il reste un coût (+/- 7.000,00€/an) pour le CPAS après déduction du subside ;
- L'utilisation de la nouvelle cuisine qui engendre une série de coûts que le CPAS n'avait pas avant :
  - ✓ Les différents contrôles (électricité, alarme incendie, chaudière,...) qui engendrent des coûts mais sont obligatoires ;
  - ✓ L'électricité (+/- 7.000,00€ par an) qui était prise en charge par la commune dans la cuisine précédente (à noter que la possibilité de placement de panneaux photovoltaïques est inscrite au budget extraordinaire 2017) ;
- Enfin, les nouveaux services :
  - ✓ « Les Tournesols » présentent un déficit de +/- 12.000,00€ dans le budget 2017 ;
  - ✓ La nouvelle fonction 8351 (Etablissement pour enfants) suite à l'achat de la maison Rue de La Roche, 20 présente un déficit de 3.600,00€ au budget 2017.

La dotation prévue en 2018 est de 453.000 €, elle équivaut à celle qui était inscrite au budget initial 2017.

Au cours de l'année 2017, la dotation a été majorée de 70.000 € afin de permettre au CPAS de rembourser anticipativement l'emprunt qu'il avait souscrit pour la construction de la nouvelle cuisine, opérationnelle depuis 2014. Ce montant correspond à la prime de remploi qui doit être prise en charge par le service ordinaire. Le CPAS n'aura plus à supporter la charge de cet emprunt en 2018.

Au cours de l'année 2017, le CPAS a aménagé un espace co-accueil à Rendeux, à destination de la petite enfance. Il collabore avec le service « Le Cerf-Volant » du CPAS de Durbuy qui se charge de la gestion journalière du projet.

Les autres services développés par le CPAS sont reconduits en 2018 :

- Service livraison de repas à domicile
- Service d'aides ménagères
- Service des Tournesols (taxi social, lavoir-repassage, magasin de secondes mains, école de devoirs)

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

## **F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE**

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant. Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2018.

### **F.85 :859 : EMPLOI**

Une somme de 3000€ a été prévue afin de permettre à la commune de répondre aux obligations légales en matière de bien-être au travail

### **F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS**

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 15.132,09€ a été allouée, en 2017, à l'intercommunale VIVALIA  
Une intervention similaire est à prévoir pour l'année 2018.

Par ailleurs, la commune a versé une contribution complémentaire de 8482,737€ destinée à la constitution d'un fonds d'investissement qui a pour objectifs d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'intercommunale VIVALIA au regard des exigences bancaires (30% sur fonds propres) et de réduire le niveau des charges financières.

Ce fonds d'investissement continuera à être alimenté, à l'avenir, de la manière suivante :

- De 2017 à 2026 inclus.
  - Associés = 2/3 de l'apport (2 millions d'euros/an)
  - Médecins = 1/3 de l'apport (1 million d'euros/an)
  
- De 2027 à 2056.
  - Associés = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)
  - Médecins = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient très régulièrement sur le territoire communal.

### **F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES**

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise également des collectes des papiers et cartons. Les plastiques agricoles et les encombrants sont collectés par le service communal des travaux.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €. Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2018.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.



Pour 2018, suite à l'adaptation du règlement taxe sur les déchets de manière à intégrer le supplément de coût occasionné par les nouvelles modalités d'organisation des services de collecte en porte-à-porte du papier-carton (consécutives à la fin de l'intervention du SPW à partir de 2018 en faveur de l'AIVE), le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 98%.

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

### **F.877.877 : EAUX USEES**

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2018 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situe à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrable ont débuté dans le courant de l'année 2014 pour se terminer dans le courant de l'année 2015.

L'inauguration de la nouvelle station d'épuration en présence des autorités subsidiantes et des représentants de l'AIVE/SPGE a eu lieu le 24 mai 2016.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que l'estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.

Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie.

Les travaux sont terminés et l'égouttage est opérationnel

Concernant les travaux d'égouttage à la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut.

Durant l'année 2018, la commune envisage de réaliser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2017-2018, les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue Saint-Jean à Rendeux- Haut.

Le montant estimé des travaux s'élève à 318.048,50€ TVAC, dont 155.366€ de subsides attendus en provenance du SPW.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2018, une somme de 20.775 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère,

Corette, Emile Dupont, du Château et de la Golette doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

### **F.878-879 :879 CIMETIERES - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENERGIE**

*Concernant les cimetières*, au cours de l'année 2017, le service travaux a procédé aux *aménagements suivants* :

- fourniture de plantes pour l'embellissement du cimetière de Marcourt.
- pose de gravier au cimetière de Rendeux-Bas.
- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- Désherbage dans les cimetières
- Mise en peinture des grilles dans différents cimetières
- rejointoiement du mur du cimetière à Beffe
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.
- nettoyage de tous les cimetières de la commune, tant par les ouvriers communaux que par 5 étudiants durant les mois de juillet et août.
- creusement de sépultures ou présence au cimetière lors de funérailles de 25 personnes de la commune ou lors du retour des urnes ou dispersion de cendres.

Dans le cadre du budget ordinaire 2018, il est prévu, par le truchement du service travaux, *d'aménager des ossuaires et des aires de dispersion dans différents cimetières*

Depuis 2017, la commune utilise un *logiciel de gestion des cimetières* afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers.

Les cimetières ont été photographiés par l'intermédiaire de drones pour permettre une cartographie actualisée et informatisée.

*En matière d'énergie* :

- la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'*installation d'un chauffe-eau solaire*.
- Parmi les projets du Groupe d'Actions Locales (GAL) auxquels nous participons, figure le projet intitulé « *Energie renouvelable et rénovation énergétique* ». Dans ce projet, figure notamment une action baptisée *RénoVnergie*, dont le concept est le suivant :

- il s'agit d'un service que la commune offre gratuitement à ses citoyens ;
- l'opération de rénovation peut concerner aussi bien un habitat privé qu'un commerce, qu'une PME ou qu'une exploitation agricole ;
- les travaux sont réalisés par des entreprises locales de rénovation réunies dans un groupement d'entreprises. Il peut s'agir de travaux d'isolation, d'installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques, d'installation de pompe à chaleur, etc.
- procurer une aide pour aider les citoyens à trouver des modes de financement adaptés à leur situation ainsi qu'un service d'accompagnement administratif et de suivi technique de leur chantier.

L'objectif final du concept *RénoVnergie* vise à apporter une aide concrète aux habitants pour réduire leur consommation d'énergie et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en recourant à des énergies renouvelables.

L'action se poursuivra au maximum 3 années. Les communes du GAL interviendront financièrement au prorata de leur population, soit 1.036 euros pour Rendeux, dès 2018. Cette intervention maximale annuelle est un complément de budget à notre participation globale au GAL (5.000 euros/an).

## **F.9 :939 : LOGEMENT**

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement (ancrage communal) ;
- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

### **Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013**

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux. Les travaux sont terminés et un logement est déjà occupé
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut. Les travaux se poursuivent et sont en voie d'achèvement

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon.

### **Aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.**

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial relatif aux travaux d'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux au montant estimatif de 149.496,78€ TVAC. Par délibération du 20 février 2015, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignières au montant de 131.396,76€ TVAC (18.100,02€ de moins que l'estimation).

Un subside de 144.536,44€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les travaux sont terminés depuis juin 2016.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 14 juin 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le Conseil communal au cours de sa séance du 28 septembre 2016 au montant de 145.665,09€ TVAC (suite à l'approbation de 7 avenants), soit 14.268,33€ de plus que le montant de l'adjudication.

Les travaux de peinture (murs et plafonds) ont été réalisés par l'entreprise BFG Déco SPRL de Rendeux pour un montant de 7.608,80 € hors TVA ou 8.065,33 €, 6% TVA comprise

Le service travaux de la commune s'est chargé des portes. Les travaux sont terminés

#### Aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 07 mars 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme à Schérés à Rendeux-Haut au montant estimatif de 345.000€ TVAC, dont 150.000€ de subside en provenance du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

Par délibération du 24 juin 2016, le collège communal a attribué le marché à la S.A. Benoît JONKEAU de Taverneux au montant de 341.999,69€ TVAC, soit 3000,31€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Les travaux sont en cours.

#### Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci prévoyait :

- L'aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Ces différents projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon.

Une modification de l'ancrage a été sollicitée auprès du Gouvernement wallon afin de renoncer à la construction de 2 logements dans l'immeuble SRYMES à Ronzon, appartenant au CPAS

La décision du Gouvernement wallon n'a pas encore été prise

#### Aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe.

Le projet d'aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres) a été abandonné

La raison de cet abandon tient à l'important dépassement budgétaire constaté lors de la procédure d'attribution du marché.

Un nouveau projet sera envisagé en 2018 et une nouvelle adaptation de l'ancrage devra dès lors être sollicitée

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 24 septembre 2014.

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2014 à 2018.

L'objectif de cette taxe est double :

- Lutter contre l'inoccupation des logements ;
- Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du m<sup>2</sup> de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
  - Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)
2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

## **URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### Entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT)

Le 01 juin 2017, le CoDT, législation remplaçant le CWATUP (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine), est entré en vigueur.

### P.C.A 4 - Abrogation

Le 27.07.2017, un arrêté ministériel a approuvé l'abrogation totale du plan communal d'aménagement n° 4 dit "plan solde" de la section de Beffe, approuvé par le Roi, le 16.03.1955, en ce compris sa révision partielle approuvé par le Roi, le 12 mars 1968.

Cette abrogation :

- avait été sollicitée par le Conseil communal en date du 15 mai 2017;
- a été publiée au Moniteur belge en date du 11 août 2017;
- est entrée en vigueur le 24 septembre 2017.

### Modification du plan de secteur

Le 04 mai 2017, un arrêté du Gouvernement wallon a adopté définitivement la modification partielle des planches n° 55/5 et 55/6 du plan de secteur de Marche-La Roche portant sur l'inscription, sur le territoire des communes de Rendeux (Marcourt) et La-Roche-en-Ardenne, de zones d'extraction en extension nord, ouest, sud-ouest et sud de la zone d'extraction de la Carrière de Cielle et, sur le

territoire de la commune de Rendeux (Beffe, Rendeux, Hodister), de zones agricoles et forestières au titre de compensations planologiques.

Cette révision :

- avait reçu un avis favorable du Conseil communal en date du 19 juillet 2016;
- a été publiée au Moniteur belge en date du 06 septembre 2017.

## **MOBILITE**

Au cours de sa séance du 25 octobre 2016, le conseil communal approuvait le *plan intercommunal de mobilité (PICM)*, lequel regroupe les communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze.

Parmi les thématiques développées sur Rendeux, on trouve :

- Réseau routier – Proposition de hiérarchie viaire et régime de vitesse.
- Les transports publics – Lignes scolaires et complémentarité par du transport alternatif.
- Réseau cyclable.
- Les fiches actions (Carrefour N888/Quatre-Bras-de-Gênes (réalisation des travaux en 2018), entrées des villages de Beffe et de Magoster, modalités de mise en œuvre de radars préventifs et répressifs, accès au parking de la future maison de village Schérés à Rendeux-Haut (travaux en 2018), carrefour N833/Pont-de-Marcourt (aménagement en 2018), mesures d'accompagnement pour la traversée de Rendeux, liaison cyclable La Roche-en-Ardenne /Hotton, centre de Beffe, sécurisation du village de Marcourt, carrefour Concy/Devantave, mobilité dans le quartier de l'école libre à Rendeux-Haut, problème de circulation du gibier, réflexions sur la stimulation du télétravail et installation d'un éclairage public intelligent).

## **DEVELOPPEMENT RURAL**

Concernant les derniers travaux à mener dans le cadre de la finalisation de la première opération de développement rural (PCDR 1) :

- Les travaux d'aménagement du parking pour une septantaine d'emplacements, au bas de l'Espace Schérés, c'est-à-dire le long de la route menant du carrefour central de Rendeux à Beffe vers le cœur de Rendeux-Haut, ont été adjugés à l'entreprise Mathieu s.a. de Wicourt (Bastogne) au montant de 425.045,74 euros tvac. Le subside est de 80%. Les travaux débuteront en 2018, dès que les conditions climatiques le permettront.
- Pour l'extension envisagée de la salle de Beffe, une réflexion est en cours, car au terme de l'adjudication des travaux, le devis qui se montait à 430.000 euros tvac a été largement dépassé par l'offre la moins chère présentée, à savoir 544.584,40 euros. La question se pose donc de savoir s'il ne serait pas plus pertinent, pour autant que le subside pour les travaux reste acquis, d'envisager l'implantation d'une nouvelle salle sur l'emplacement actuel du chapiteau. En 2018, il conviendra de procéder au lancement d'un nouveau marché pour la désignation d'un auteur de projet. Un montant de 25.000 euros est prévu.

Concernant le démarrage de la deuxième opération de développement rural (PCDR 2), rappelons qu'au cours de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal approuvait le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration (lot 1) et l'accompagnement (lot 2) du programme communal de développement rural (PCDR), au montant estimatif de 72.600€ TVAC pour les 2 lots.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal attribuait le marché d'étude relatif à l'élaboration du PCDR, à la SPRL Orthogone de Marcourt, au montant de 38.720€ TVAC.

En revanche, le lot 2 n'avait pas été attribué en raison d'un écart trop important constaté entre l'offre reçue et le montant estimé du marché. Finalement, la mission d'accompagnement a été confiée à la Fondation rurale de Wallonie (coût pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 : 1.973,23 euros). Les réunions d'information et de consultation de la population ont eu lieu fin de cette année 2017.

Un budget de 15.000 euros est prévu en 2018 pour le fonctionnement de l'opération de développement rural.

## **CONCLUSION**

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

L'excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font toujours ressentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral et de la Région wallonne, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.